

Vers une « dénormisation » généralisée

Jean-Jacques Perquel

14 février 2018

La France et ses 40.000 normes est le cas typique de ce qu'il ne faut pas faire. Certes on en a supprimé quelques-unes (celles qui n'ont en général plus d'objet). On compense cette brillante réussite en votant un certain nombre de lois qui, « au nom de l'esprit de précaution » rajoutent régulièrement un bon nombre de normes. On est aidé en plus par la multiplication des organismes internationaux qui chacun d'entre eux invente de nouvelles sans s'occuper des décisions de leurs confrères.

L'exemple anglais est significatif. On a remplacé en 1986 la formule qui avait fait la fortune de Londres : « My word is my bond » par la loi « Financial Services Act FSA » loi de plusieurs milliers de mots considérée comme « compréhensive » et qui a provoqué en 1988 plus de 2.000 procès vu les contradictions internes qu'elle contenait.

Comment peut-on expliquer cette invasion des règles et la révolte qui commence contre cette situation, telles sont deux questions majeures ayant comme corollaire les mesures que l'on veut prendre pour conserver ce caractère « prudentiel » dans lequel baigne l'économie mondiale.

I. Les causes de cette « inondation » prudentielle

Elles sont multiples, mais elles tournent toutes sur la peur issue de la notion de responsabilité et de la multiplication des procès. Certes les décisions de justice sont parfois lourdes, les intermédiaires les craignent d'autant qu'ils sont considérés comme des « techniciens » plus à même de mieux comprendre les problèmes que leurs clients.

C'est surtout le cas aux U.S.A. où la notion de « faute » est prise très largement et entraîne des pénalités exorbitantes. Tout le monde se souvient du cas de la femme qui avait fait sécher son chat dans un micro-onde. La compagnie avait été condamnée pour n'avoir pas indiqué, dans sa notice, le risque que l'on pouvait faire courir à un animal de compagnie à le faire sécher ainsi. De même on a l'habitude de citer le cas de la compagnie d'assurance Aetna qui a dû payer une très forte indemnité à une femme renversée par une voiture. Celle-ci avait d'office, sur conseil du médecin qui avait constaté la faible blessure de la victime, diminué de moitié la durée d'indemnisation de celle-ci (et lui avait ainsi créé un « dommage moral traumatisant »). En France les gynécologues sont une espèce en voie de disparition du fait du coût des assurances, à la suite de décisions de justice très généreuses envers leurs patientes.

En outre des organismes de défense de consommateurs cherchent à aggraver cette psychose du public. Un avocat américain spécialiste de la « protection » des actionnaires expliquait son « métier » de la façon suivante. Il assistait à des assemblées générales d'entreprises et relevait les mini-irrégularités qui s'y produisaient (par exemple on ne faisait pas attention à un auditeur qui aurait voulu intervenir). Il se mettait ensuite à la porte et proposait aux actionnaires sortant de la salle de réunion ses services pour faire une « action collective » contre cette société quitte à accepter de transiger (essentiellement à son profit).

Bien entendu cette maladie de la « protection » prend une allure de principe : on veut aider les « clients » au nom de la « transparence » sans s'occuper de savoir quels sont réellement leurs

besoins. Ainsi à force de multiplier les « précautions » on augmente les coûts des multi contrôles déontologiques. Bien entendu on les fait payer aux usagers et il n'est pas sûr que cette augmentation des coûts soit véritablement ce qu'ils désirent. Le « Priips » par exemple au coût très élevé va donner aux clients des firmes financières l'avantage de prévisions de résultats dont l'aspect peu sérieux est fondamentalement évident. Mais cela devrait occasionner de multiples plaintes toutes les fois qu'un mauvais résultat, non prévu, donnera lieu au soupçon de connaissance préalable par la direction des entreprises.

Mais surtout si les normes sont conçues pour protéger contre la dernière faillite recensée ou l'ultime escroquerie, elles ne font rien pour protéger les clients des crises suivantes. En particulier les contrats Ponzi prolifèrent depuis les « difficultés » de Madoff. On se donne du mal pour faciliter les liquidations de banques en cas de difficultés pour ne pas avoir à faire appel au « prêteur en dernier ressort » et personne ne sait ce que l'on ferait s'il y avait un Krach de « Credit Default Swaps C.D.S. » qui atteignent un montant de 15,5 trillions de dollars. Plus près de nous les spéculations sur les monnaies cryptées portent sur près de 300 milliards de dollars (après une baisse de 50 %) et aucun des multi règlements actuels n'est préparé à y faire face. Heureusement l'imagination des Autorités de Contrôle Financier fonctionne presque aussi bien... mais avec retard, que celle des inventeurs de nouveaux produits.

Aussi devant ces excès de « normisation » de l'économie une révolte commence à apparaître.

II. Les deux « branches » de la révolte

A l'heure où l'on s'ingénie à compliquer Bâle III deux types d'initiatives interviennent pour mettre en cause tout le système : le populisme et le numérique.

a) La révolution populiste

Il y a de plus en plus un « ras le bol » de la montée des volumes de normes. Ainsi en matière financière Trump remet en cause une des lois conjoncturelles (créée à la suite du krach de 2007/2008) le Dobb-Frank Act voté en 2010 qui atteint actuellement 2 300 pages... et n'est actuellement finalisé qu'au deux tiers. Il est certain que cette armée de règles plus ou moins utiles oblige les entreprises à multiplier des emplois de déontologues et d'auditeurs et que, comme quelqu'un doit payer tout cela, cela devient une charge tout à fait anormale pour les consommateurs finaux. Cela incite les « populistes » comme Trump à utiliser l'argument de débarrasser l'économie de ce fatras normatif, en s'attaquant à la Loi Dodd-Frank (quitte à sacrifier les quelques mesures utiles qu'elle contient). Son Secrétaire au Trésor Mnuchin vient de réduire les contraintes des swaps de taux, etc. Ainsi les populistes peuvent à moindre coût récupérer une certaine popularité (qu'ils ont tendance à perdre depuis leur arrivée au pouvoir).

b) La vraie révolution anti-normes se fait par l'« ubérisation de l'économie »

En effet toutes les Fintechs et autres start-ups numériques développent des produits qui, au début tout au moins, échappent à toutes les normes classiques. Mais on se heurte à deux difficultés :

- 1) les entreprises « établies » banques, assurances, etc. ont intérêt à racheter leurs concurrents numériques pour récupérer, même à un coût anormalement élevé, des parts rentables de leur activité structurelle ;
- 2) les autorités financières s'inquiètent du manque de contrôle de ces sociétés et essaient de les domestiquer sans se rendre compte qu'elles sont issues de la numérisation mais surtout de l'excès de « normisation » des économies.

Conclusion

On aboutit à trois conclusions :

a) Toutes ces mesures sont incapables de protéger des grandes catastrophes économiques et des fortes escroqueries, un peu comme les serrures protègent les appartements contre les petits voleurs mal équipés. En fait il n'en est rien il suffit de voir avec quelle facilité le public se fait tromper par des contrats Ponzi (qui fleurissent malgré la déconfiture de Madoff) et par toutes les propositions sur internet pour des diamants, des contrats sur devises, ou même les promesses de gains rapides sur les crypto-monnaies. La solution pour lutter contre cela est, ce qui est pratiqué avec succès... et retard, l'interdiction d'utiliser les messageries d'Internet, mais cela n'empêche pas les coûts de téléphones directs ou plus simplement le « bouche à oreille ». Aussi la vraie solution, mais elle est totalement utopique, est l'éducation du public.

b) Toute cette lourdeur administrative créée pour « instruire et/ou protéger » l'utilisateur final a un coût qui doit être réglé par le consommateur final, particulier qui épargne directement ou par l'intermédiaire d'institutions.

En effet qui va payer le coût du « Priips » qui demande des travaux énormes et ne sert à rien. On peut espérer que ce délire réglementaire soit chiffré et que l'on établisse une règle d'indétermination (style Heisenberg) dont les termes sont le coût et le bénéfice à espérer de certaines normes. On devrait donner au public la possibilité de décider quel montant de capitaux il est prêt à dépenser pour s'assurer un certain contrôle de ses investissements financiers.

c) Même si les « Kids » (états financiers individuels) du « PRIIPS » essaient de permettre aux utilisateurs de produits financiers de « prévoir » l'avenir, rien ne protège les économies des fluctuations à venir, des nouvelles escroqueries et mêmes des futures innovations financières. Aussi il n'est peut-être pas indispensable de monter des machines de guerre pour résoudre... la crise précédente.

Ainsi la réforme fondamentale indispensable est l'analyse du coût des différentes normes en tenant compte des dépenses par tous les organismes de contrôle, de déontologie, etc. et le bénéfice pour le public sachant que la « transparence » n'a jamais amené de la « confiance » et que celle-ci vient de la constatation à long terme que des entreprises pratiquent une gestion saine et efficace. Ainsi on s'aperçoit que le vrai jugement que l'on peut avoir sur une entreprise consiste à étudier son comportement sur plusieurs années tandis que les normes ont une utilité pour essayer de la juger sur du très court terme ce qui n'est pas inutile en période de création constante de produits et services nouveaux. Mais cela suppose une réactivité rapide des autorités financières à l'affût de toutes les innovations en étudiant les risques que cela fait courir au public. Ainsi toutes les normes ne doivent pas être supprimées mais évaluées en fonction de leurs coûts et de l'intérêt que le public peut y trouver.
